

**Démarchage abusif**  
**Accessibilité des établissements recevant du public**  
**Soyez vigilants !**

La CMA du Puy-de-Dôme a été alertée sur le fait que des sociétés commerciales se prétendant mandatés par la Préfecture ou par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme proposent des diagnostics accessibilité très chers par téléphone.

Ces sociétés privées font valoir que votre établissement n'apparaît pas dans la liste des Entreprises Recevant du Public (ERP) engagées dans la démarche d'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée) ou n'ayant pas fourni une attestation d'accessibilité auprès de la Préfecture.

Soyez vigilants car ces offres payantes peuvent-être abusives. Le recours à ces services n'est nullement obligatoire. Aucune société n'est mandaté par les services de l'Etat ou par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme pour la réalisation de prestations en matière d'accessibilité.

***Pour toutes vos questions relatives à l'accessibilité de votre entreprise, vous pouvez contacter votre CMA63 au 04 73 31 52 22***

Si vous avez été victime de tels démarchages et si vous avez procédé à des règlements, n'hésitez pas à saisir la justice **ou à signaler ces faits auprès de la DDPP/ Monsieur LE LOC'H** au 04 43 57 10 73- [ddpp-ccrf@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddpp-ccrf@puy-de-dome.gouv.fr)

Toutes les informations fiables se trouvent sur le site gouvernemental :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-un-agenda-d.html>

**Si vous avez déjà effectué des démarches volontaires sur l'accessibilité**, vous pouvez vérifier si la commission les a bien validées et enregistrées sur le lien suivant :  
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/attestations-d-accessibilite-des-erp-r1555.html>